

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

23 novembre 2010

Compte rendu des Coprésidents de la réunion
du Sous-comité du Programme d'investissement forestier

9 novembre 2010

Coprésidents

M. Jean-Bernard Carrasco, Australie
M. Rogerio Studart, Brésil

Introduction au compte rendu

1. En vertu du Règlement intérieur du Comité du fonds fiduciaire du SCF, le compte rendu des Coprésidents figurant ci-dessous résume les conclusions de la réunion et les décisions prises à cette occasion.

Ouverture de la séance

2. La réunion du Sous-comité du FIP est ouverte par M. Jean-Bernard Carrasco (Australie), Coprésident.

3. Les participants à la réunion saluent l'annonce faite par M^{me} Eulalia Ortiz, ministre espagnole de l'Économie et des Finances, au sujet de la contribution de 10 millions d'euros du gouvernement espagnol en faveur du FIP au titre de sa participation au Mécanisme de financement initial pour 2010.

Adoption de l'ordre du jour

4. Les participants à la réunion adoptent l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FIP/SC.5/1/Rev.1 et conviennent de modifier l'enchaînement des points inscrits à l'ordre du jour.

Rapport sur la réunion conjointe consacrée à REDD+

5. Le Sous-comité du FIP accueille favorablement le document intitulé *Key Messages from the Joint Meeting of the Governing Bodies of the FCPF, FIP and the UN-REDD Programme* (FIP/SC.5/CRP.1) présenté par le Secrétariat du FCPF au nom du FCPF, du FIP et du programme UN-REDD. Le Sous-comité souligne combien il est important d'établir des liens plus étroits entre les activités que ces institutions mènent au plan national dans le cadre de l'initiative REDD+ et salue les progrès accomplis à cet égard. Le Sous-comité réaffirme qu'il est important d'évoluer vers une plate-forme de services commune aux trois institutions de REDD+.

6. Le Sous-comité invite l'Unité administrative des FIC à lui rendre compte, lors de sa prochaine réunion, de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le document FIP/SC.5/Inf.2 intitulé *Enhancing Cooperation and Seeking Coherence among REDD+ Institutions to Support Countries REDD+ Efforts*.

Rapport sur la réunion des pays pilotes du FIP

7. Le Sous-comité du FIP accueille favorablement le rapport présenté, au nom des participants à la réunion, par le représentant du Brésil sur les résultats de la première réunion des pays pilotes du FIP qui s'est tenue les 7 et 8 novembre 2010 à Washington (États-Unis). Le Sous-comité souligne que les pays pilotes et les BMD doivent s'efforcer d'atteindre les objectifs suivants durant l'élaboration des stratégies d'investissement du FIP :

- a) établir des liens plus étroits entre les activités relevant de REDD+ au plan national et les activités financées par d'autres institutions, notamment les organismes bilatéraux et le secteur privé ;
- b) utiliser et développer autant que possible les systèmes de suivi nationaux existants, notamment les systèmes de suivi des forêts et du carbone pour contrôler leurs activités financées par le FIP ;
- c) tenir compte des priorités nationales dans le cadre de REDD+ ;
- d) solliciter la participation active des groupes de parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre des investissements du FIP ;
- e) contribuer à la mise en place d'un « cercle de professionnels » dans les pays pilotes et ailleurs ;
- f) établir un lien entre le Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales et les stratégies d'investissement.

8. Les pays pilotes ayant demandé que les financements à titre de dons accordés au titre de la préparation des stratégies selon les critères d'investissement du FIP puissent être octroyés en début de processus, le Sous-comité du FIP convient de modifier les *Directives opérationnelles du FIP* et les *Critères d'investissement et modalités de financement du FIP* pour stipuler qu'une demande de financement pour la préparation d'une stratégie peut être présentée au moment de la notification de la mission de cadrage ou à toute date ultérieure. Les paragraphes modifiés sont annexés au présent compte rendu des Coprésidents.

Rapport d'activité semestriel du FIP

9. Le Sous-comité du FIP examine le document FIP/SC.5/3, intitulé *FIP Semi-Annual Operational Report*, et prend note avec intérêt du rapport sur l'état d'avancement des activités du FIP, notamment les informations sur les progrès de la programmation d'activités dans les pays pilotes.

10. Le Sous-comité du FIP invite l'Unité administrative des FIC et les BMD à inclure, dans les futurs rapports d'activité semestriels et, le cas échéant, dans d'autres rapports, des informations supplémentaires sur les sujets suivants :

- a) les dates des missions de cadrage et des missions conjointes, ainsi que les dates de soumission des stratégies d'investissement ;
- b) l'avancement de la collaboration avec les autres institutions de REDD+, notamment le FEM ;
- c) les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'investissement, les risques majeurs recensés et les stratégies d'atténuation mises en place ;
- d) les données sur les décaissements concernant le FIP ;
- e) l'information sur les activités de préparation appuyées par le FCPF et le programme UNREDD dans les pays pilotes du FIP.

11. Le Sous-comité demande aussi à l'Unité administrative des FIC de mettre régulièrement à jour le site web du FIP à l'aide d'informations sur la programmation des activités au plan national, notamment les dates des missions de cadrage et des missions conjointes.

Cadre de résultats du FIP

12. Le Sous-comité examine le document FIP/SC.5/4, intitulé *FIP Results Framework*, et approuve le modèle logique du FIP, étant entendu que ce modèle sera révisé et examiné dans la perspective de son adoption comme composante du cadre de résultats du FIP, lors d'une réunion du Sous-comité qui se tiendra en mars 2011, en tenant compte des points suivants :

- a) intégrer les résultats relatifs aux « co-bénéfices » au niveau des projets ou programmes et au niveau des effets d'entraînement et de transposition ;
- b) vérifier par rapport aux quatre objectifs et aux critères d'investissement du FIP stipulés dans le *Document de conception du FIP* ;
- c) déterminer si le concept « institutions liées à la forêt » constitue un moyen ou une fin et définir sa place en conséquence dans le modèle logique.

13. Le Sous-comité du FIP invite l'Unité administrative des FIC, en consultation avec le Comité des BMD, à finaliser l'élaboration du cadre de résultats du FIP par le biais d'un processus de consultation dans la perspective de son approbation en mars 2011.

14. Le Sous-comité du FIP invite son Coprésident à demander au Comité du fonds fiduciaire du SCF de déléguer au Sous-comité du FIP l'approbation définitive du cadre de résultats du FIP.

Options relatives à l'allocation de ressources aux pays pilotes du FIP

15. Le Sous-comité du FIP examine le document FIP/SC.5/5, intitulé *Options for the Allocation of Resources to FIP Pilots*, définissant les options et les principes relatifs à l'allocation des ressources du FIP. Le Sous-comité du FIP convient des allocations de ressources aux pays pilotes du FIP et des principes suivants :

- a. 150 millions de dollars de dons devraient être mis en réserve à partir du montant actuel des promesses de contributions.
- b. Les montants des allocations sont fournis à titre indicatif et à des fins de planification. Les financements seront approuvés sur la base de la qualité des stratégies d'investissement et des propositions de projets et de programmes connexes.
- c. Il convient d'utiliser les quatre indicateurs suivants, figurant dans le document FIP/SC.5/5, pour déterminer la fourchette de financement applicable à chaque pays pilote :
 - i. Le degré d'atténuation possible (facteur de pondération : 2)
 - ii. Les possibilités au plan de la biodiversité
 - iii. La capacité d'absorption
 - iv. Les effets positifs potentiels sur le développement

- d. Il convient d'établir quatre fourchettes de financement. On trouvera ci-dessous le montant des financements convenus pour les huit pays pilotes, sur la base du montant actuel des promesses de contributions en faveur du FIP :
- | | |
|---|-------------------|
| i. Brésil et Indonésie : | USD 50-70millions |
| ii. République démocratique du Congo et Mexique : | USD 40-60millions |
| iii. Ghana et Pérou : | USD 30-50millions |
| iv. Burkina Faso and RDP lao : | USD 20-30millions |
- e. Les pays peuvent programmer des activités d'un montant supérieur à la fourchette de financement dans le cadre de leur stratégie d'investissement, en vue de solliciter des contributions d'autres partenaires du développement ainsi que des allocations supplémentaires au titre du montant mis en réserve.
- f. L'affectation du montant mis en réserve sera définie par le Sous-comité du FIP une fois que toutes les stratégies d'investissement auront été approuvées et qu'un accord aura été conclu sur le Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales.
- g. L'Unité administrative des FIC, en consultation avec le Comité des BMD, est invitée à définir les critères d'allocation du montant mis en réserve en vue de les soumettre à l'examen du Sous-comité du FIP lors de sa prochaine réunion.

État d'avancement de la mise au point du Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales

16. Le Sous-comité du FIP examine le document FIP/SC.5/6, intitulé *Update on the Development of the Dedicated Grant Mechanism for Indigenous Peoples and Local Communities*. Il prend note du fait que des consultations régionales sont organisées parmi les peuples autochtones et les populations locales au sujet de la conception du Mécanisme spécial de dons. La première consultation régionale aura lieu les 18 et 19 novembre 2010 à Accra (Ghana). Les consultations concernant les régions « Amérique latine et Caraïbes » et « Asie et Pacifique » sont prévues pour janvier et février 2011. Le Sous-comité prévoit qu'un projet de conception du Mécanisme lui sera soumis pour examen et approbation lors de sa réunion de juin 2011.

17. Le Sous-comité du FIP souligne qu'il est urgent d'élaborer un Mécanisme spécial de dons conforme au *Document de conception du FIP*. Le Sous-comité invite les peuples indigènes et les populations locales à prendre en compte les considérations suivantes dans le cadre de l'élaboration du Mécanisme de dons :

- a) permettre aux populations locales d'être représentées au conseil consultatif ;
- b) permettre aux représentants des gouvernements des pays pilotes du FIP d'assister aux réunions régionales ;
- c) définir des normes fiduciaires adéquates et des procédures de décaissement précises ;
- d) avancer des propositions sur la meilleure façon de financer le mécanisme (à l'intérieur ou en dehors de l'enveloppe de financement de la stratégie d'investissement) ;

- e) garantir la transparence du mécanisme de suivi ;
- f) clarifier les liens avec les stratégies d'investissement ;
- g) encourager la participation des représentants des peuples autochtones et des populations locales aux missions conjointes.

Élection des Coprésidents

18. Le Sous-comité a reconduit M. Rogerio Studart (Brésil) et M. Jean-Bernard Carrasco (Australie) dans leurs fonctions de Coprésidents du Sous-comité du FIP pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 2 juillet 2011.

Questions diverses

19. Le Sous-comité du FIP rappelle qu'il a demandé, lors de sa réunion du 24 juin 2010, à l'Unité administrative des FIC, en consultation avec le Comité des BMD, d'établir un rapport sur les options susceptibles de faciliter l'examen de la qualité des plans et stratégies d'investissement destinés à être financés par les ressources du SCF. Le Sous-comité du FIP note que l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec les BMD, a préparé le document SCF/TFC.6/7, intitulé *Quality Review of Investment Frameworks under SCF Targeted Programs*, en vue de le soumettre à l'examen du Comité du fonds fiduciaire du SCF. Le Sous-comité du FIP prend aussi note des options présentées dans le document et demande aux Coprésidents d'informer le Comité du fonds fiduciaire du SCF des débats du FIP sur le document. Les membres du Sous-comité expriment des opinions diverses sur le bien-fondé des options en présence. Certains préconisent d'utiliser l'option consistant à intégrer l'examen indépendant des stratégies d'investissement dans le processus de préparation de ces stratégies. D'autres font valoir que les BMD peuvent réaliser cet examen externe. Par ailleurs, plusieurs membres du Comité expriment le souhait d'étudier la possibilité de mettre à contribution le Groupe d'examen technique du FCPF. D'autres souhaitent étudier la possibilité de laisser les pays pilotes diriger les examens. Il convient de communiquer les recommandations découlant de ces examens aux pays pilotes de manière à les aider à élaborer des stratégies d'investissement exhaustives et de qualité destinées à être soumises à l'examen et à l'approbation du Sous-comité.

Clôture de la séance

20. La réunion est close le 9 novembre 2010.

Annexe : Modifications convenues des Directives opérationnelles du FIP et des Critères d'investissement et modalités de financement du FIP

Directives opérationnelles du FIP

Remplacement de l'ancien paragraphe 8 par les nouveaux paragraphes 8 et 9

8. Un financement à titre de don d'un montant pouvant aller jusqu'à 250 000 dollars pour la préparation de la Stratégie d'investissement peut être mis à la disposition du pays pour lui permettre d'entreprendre des travaux supplémentaires — notamment des consultations avec les parties prenantes et des réunions de planification — si l'élaboration et l'achèvement de la Stratégie d'investissement l'exigent. Ce financement s'ajouterait à l'enveloppe sollicitée au titre de la Stratégie d'investissement et serait mis à la disposition du pays en début de processus pour lui permettre de mener à bien les activités de préparation. **La demande de financement au titre de la préparation de la Stratégie d'investissement peut être soumise avec la notification de la mission de cadrage ou avec (ou après) la demande d'approbation du mandat et du budget de la mission conjointe ou des missions conjointes.** Le Comité des BMD examinera et approuvera la demande de financement de la préparation de la Stratégie. L'Unité administrative des FIC distribuera pour information au Sous-comité, après approbation par le Comité des BMD, la demande de financement, qui inclura le montant du financement approuvé et précisera l'usage auquel les fonds sont destinés.

9. Le projet doit définir clairement la manière dont le pays collaborera avec les BMD durant le processus de préparation. Les gouvernements peuvent demander aux BMD de participer sur un pied d'égalité ou de jouer un rôle administratif de premier plan s'agissant de l'obtention de financements du FIP au titre de la préparation de la Stratégie d'investissement. Ce financement sera exécuté, le cas échéant, par le gouvernement. Chaque BMD utilisera ses propres procédures pour orienter les fonds vers une institution nationale appropriée ou une institution internationale appropriée représentée dans le pays.

Anciens paragraphes 9-11

– À inclure dans la section « Mandat des missions conjointes »

Révision de l'ancien paragraphe 23 pour le clarifier

Dons au titre de la préparation

23. L'approbation de la Stratégie d'investissement par le Sous-comité du FIP ne permet pas uniquement de faire progresser l'élaboration des concepts de projets et de programmes : elle permet aussi au Sous-comité du FIP d'approuver les financements sollicités au titre de la préparation du projet. Un **don au titre de la préparation des projets et des programmes mentionnés dans la Stratégie d'investissement** peut être mis à la disposition des pays pour leur permettre de préparer chaque composante du

projet ou du programme conformément aux procédures des BMD. Le montant du don sera inclus dans les financements octroyés par le FIP à l'appui de la Stratégie d'investissement approuvée par le Sous-comité du FIP mais sera mis à disposition avant l'approbation du financement du FIP en faveur du projet pour financer les activités de préparation pilotées par les pays. La préparation et la mise en œuvre des investissements obéiront aux procédures des BMD, notamment les mesures de sauvegarde sociales et environnementales, et les règles de passation des marchés et de gestion financière. Les fonds destinés à financer les dons au titre de la préparation des projets seront inclus dans l'enveloppe sollicitée dans le cadre de la Stratégie d'investissement. Les propositions relatives au financement de la préparation des projets seront incluses dans la Stratégie d'investissement et le Sous-comité du FIP sera invité à approuver les demandes de financement lorsqu'il avalisera la stratégie d'investissement.

Critères d'investissement et modalités de financement du FIP

Révision du paragraphe 47

47. Le financement du FIP au titre de la préparation d'une Stratégie d'investissement ne devrait pas dépasser 250 000 dollars. La demande de financement au titre de la préparation de la Stratégie d'investissement, le cas échéant, **sera soumise avec la notification de la mission de cadrage ou avec (ou après) la demande d'approbation du mandat et du budget de la mission conjointe.** Le Comité des BMD examinera et approuvera la demande de financement au titre de la préparation.